

PARTOUT, LA CULTURE

Politique québécoise de la culture

VISION

Une société où la culture s'inscrit dans une perspective d'enrichissement collectif, d'innovation et d'adaptation à un monde en constante évolution.

QUATRE ORIENTATIONS

La politique québécoise de la culture s'articule autour de quatre grandes orientations qui s'appuient sur les dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, économique et environnementale, auxquelles s'ajoutent des engagements particuliers pour les Autochtones.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE?

Une politique gouvernementale reflète les valeurs auxquelles adhère la collectivité. Porteuse d'une vision, elle énonce les orientations que se fixe le gouvernement sur un sujet d'intérêt public ainsi que les objectifs qu'il souhaite atteindre. Ces orientations et objectifs seront à la base des stratégies et des plans d'action mis en œuvre après l'adoption de la politique.

POURQUOI RENOUVELER LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC?

La mondialisation, l'évolution des technologies, les changements démographiques, les mouvements migratoires ainsi que les crises économiques ont entraîné des transformations majeures dans notre société depuis 20 ans. Cela se traduit par de nouveaux enjeux et défis qui rendent nécessaire l'actualisation de la politique culturelle.

COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION?

Afin de réagir aux orientations du projet de politique québécoise de la culture, les Québécoises et les Québécois peuvent répondre à un questionnaire en ligne qui se trouve à l'adresse ci-dessous. De plus, un forum national de consultation aura lieu les 5 et 6 septembre 2017.

#PolculturelleQc
mcc.gouv.qc.ca/Politiqueculturelle

1

S'ÉPANOUIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT PAR LA CULTURE

Cette orientation porte sur la valorisation du caractère essentiel de la culture et de la langue française dans la vie des gens, notamment par la reconnaissance de leur rôle majeur dans l'éducation. Le gouvernement entend s'assurer que toutes et tous pourront accéder, participer et contribuer de manière importante à une vie culturelle québécoise riche et inclusive.

3

DYNAMISER LA RELATION ENTRE CULTURE ET TERRITOIRE

Cette orientation prend en compte la diversité des régions et la recherche d'équité dans les interventions. Il s'agit de faire en sorte que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que l'inclusion de préoccupations culturelles en matière de conservation du patrimoine et d'aménagement du territoire (urbanisme, architecture, design urbain, architecture de paysage) contribuent à l'amélioration des milieux de vie et à la vitalité des territoires. Elle réaffirme le rôle majeur des partenaires municipaux, de la capitale nationale, de la métropole et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture.

2

FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DE NOS RICHESSES CULTURELLES

En vertu de cette orientation, le gouvernement renouvelle son soutien aux artistes professionnels, aux créateurs ainsi qu'aux travailleurs, aux industries et aux organismes culturels. Il s'agit de leur permettre de mieux refléter l'évolution et la diversité des formes d'expression artistiques et culturelles et d'être les porte-étendards de la créativité québécoise, tant au Québec qu'à l'étranger.

4

MISER SUR LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Cette orientation se concentre sur les principaux gestes à poser pour que la culture contribue pleinement à l'essor d'une société créative, innovante et prospère.